



Options de financement du Fonds de défense

Présentation aux membres des groupes de
consultation

Les 26 et 28 septembre 2023

350, rue Albert et en ligne



Bienvenue!

- Déclaration de principes sur le harcèlement
- Mot de bienvenue du président
- Format de la séance
- Présentations : veuillez vous présenter et faire part de votre point de vue sur le niveau de financement du Fonds de défense en indiquant pourquoi, selon vous, il doit être augmenté, maintenu ou supprimé. Vous pouvez aussi dire pourquoi vous êtes indécise ou indécis.



Contexte

- Selon la résolution provenant des membres adoptée à la suite de l'assemblée générale annuelle de 2022, l'ACEP doit :

Élaborer un plan pour augmenter annuellement le Fonds de défense, comme il est prévu dans le mandat original.

- Le Comité des finances propose divers scénarios pour réaliser cet objectif.



Le Fonds de défense de l'ACEP en un clin d'œil

Les membres ont voté pour créer le Fonds de défense de l'ACEP en 2016. Un million de dollars ont d'abord été versés au Fonds.

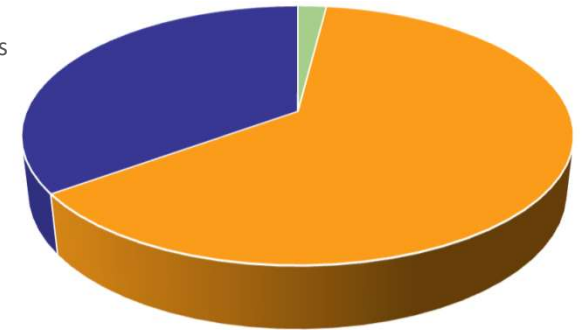
En plus de ce montant, 75 % de tout excédent annuel doit être versé au Fonds de défense.

Le fonds a atteint 9 millions de dollars en 2022.

Diapo/ 4

Répartition des actifs du Fonds de défense

- 2% Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 63% Revenu fixe
- 35% Actions



Rendement

Depuis la création du Fonds: 2,2 %

Dernier 12 mois : 6,6 %

L'année 2023 jusqu'à présent: 5 %



Principes et paramètres

- Les options devraient correspondre aux pratiques exemplaires de l'ACEP et d'autres syndicats.
- Le mécanisme de financement ne doit avoir aucune incidence sur les cotisations en vigueur.
- Les estimations des revenus sont fondées sur le nombre de membres de l'ACEP, soit 25 000.
- Quel que soit le scénario retenu, 75 % de tout excédent budgétaire annuel doit être investi dans le Fonds de défense.
- Les capitaux du Fonds de défense sont investis et produisent des intérêts ou des dividendes.



Scénarios

Slide / 6



Dans les scénarios suivants, des options sont présentées en vue du financement du Fonds de défense.

Le Comité des finances souhaite recevoir vos commentaires pour l'aider à déterminer un plan d'avenir.

www.acep-cape.ca



Scénario 1 – Statu quo

- 75 % de l'excédent annuel est investi dans le Fonds de défense de l'ACEP
- Financement annuel dégagé : variable, financement annuel non garanti
- Considérations
 - Aucune incidence sur les cotisations en vigueur
 - Aucune garantie de financement annuel



Scénario 2 – Consacrer un supplément de 1 \$ provenant des cotisations mensuelles

- 1 \$ provenant des cotisations de chaque membre versé au Fonds
- Financement annuel dégagé : 300 000 \$ en plus de 75 % de tout excédent
- Considérations
 - Aucune incidence sur les cotisations en vigueur
 - Financement annuel garanti
 - Diminution des fonds disponibles pour fournir un service direct aux membres

*NB : Les cotisations en vigueur sont de 48 \$ par membre par mois



Scénario 3 – prélèvement spécial de 5 \$

- Le prélèvement spécial ne s'applique que si l'ACEP a un déficit budgétaire.
- Le prélèvement serait appliqué à partir du mois d'avril suivant une année déficitaire, après l'audit des états financiers de l'ACEP.
- Financement annuel dégagé : de 1 à 1,5 million de dollars* l'année suivant un déficit budgétaire
 - Le total varie selon que le prélèvement s'étend sur 12 mois ou jusqu'à la fin de l'année civile
 - 75 % de l'excédent dans les années sans déficit
- Considérations
 - L'option a une incidence sur les cotisations que paient les membres
 - Aucun financement annuel si l'ACEP a un budget équilibré (aucun excédent ou aucun déficit)



Discussion

- Selon vous, quelles sont les forces et les faiblesses de ces modèles?
- Quelle est l'option qui vous attire le plus?
- Quels renseignements supplémentaires vous aideraient à prendre une décision éclairée?



Prochaines étapes

Groupes de consultation

Vos commentaires seront compilés et transmis au Comité des finances.



Sondage auprès des membres

Chaque membre recevra un court sondage en octobre pour obtenir des commentaires sur les scénarios.



Discussion au Comité des finances

Le Comité des finances recevra tous les commentaires des membres et recommandera un plan au Conseil exécutif national.



Discussion au CEN

Le CEN déterminera si un vote doit avoir lieu à l'assemblée générale annuelle.



Assemblée générale annuelle

Les membres recevront une mise à jour sur les résolutions passées en 2022, notamment sur ce processus.

Vote éventuel

Les membres se prononceront au cours de la période de vote qui suivra l'AGA, au cas où le CEN soumettrait le mécanisme de financement à un vote.



Mise en œuvre



www.acep-cape.ca

MERCI

